

Art.1 RESERVATION PREALABLE A L'ACCES AUX SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le client effectue sa réservation au plus tard la veille avant 12 h (pour un service le lundi, le vendredi précédent avant 12h), en appelant au **02 18 21 21 63**.

Le chargé de clientèle demande alors au client la date du déplacement, le créneau horaire souhaité pour l'aller et/ou le retour, l'adresse de départ et/ou le point d'arrêt de départ, le point d'arrêt d'arrivée, le nombre de personnes voyageant ensemble et s'il y a des personnes à mobilité réduite nécessitant un fauteuil roulant.

En réponse, le chargé de clientèle recontacte le client la veille du déplacement entre 13 h et 19 h. L'horaire de prise en charge à son domicile lui est communiqué ainsi que l'horaire de retour au point d'arrêt défini « Rémi + à la demande ».

Pour l'aller comme pour le retour, le client devra se présenter 5 minutes avant l'heure de prise en charge à l'arrêt fixé lors de la réservation.

Art.2 INSCRIPTION

Avant d'effectuer sa première réservation pour un service de transport à la demande, le client doit s'être fait connaître au **02 18 21 21 63**.

Pour cela, il téléphone au numéro précité, et le chargé de clientèle lui demande les renseignements suivants : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, éventuelle difficulté à se déplacer, éventuelle utilisation d'un fauteuil roulant.

Art.3 ANNULATION OU REPORT D'UN DEPLACEMENT PREALABLEMENT RESERVE

- Par le client : s'il constate une impossibilité d'effectuer le déplacement prévu, le client qui a réservé un service de transport déterminé doit téléphoner au plus tôt au numéro précité pour solliciter une annulation ou un report de la réservation à une autre date.

Il est impossible de décaler son retour en cours de journée.

- Par le transporteur : en cas d'annulation d'un service pour cause de force majeure (intempéries, grève...), le chargé de clientèle mettra tout en œuvre (mail, téléphone) pour informer les clients ayant réservé un trajet, dès connaissance de la situation.

Art.4 TRANSPORT NON HONORE PAR LE CLIENT SUITE A UNE RESERVATION

Tout client qui aura réservé un transport à la demande, qui n'aura pas annulé ou modifié sa réservation au moins une heure à l'avance et qui ne se sera pas présenté à l'arrêt / adresse convenus s'expose :

- pour la première absence : à un rappel au règlement par voie téléphonique ;
- pour la deuxième absence : à un rappel au règlement transmis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- pour la troisième absence : à une radiation du service ;

Le client radié peut, sur sa demande écrite, n'être réinscrit au service qu'une année après la date de sa radiation.

**Le tarif en vigueur sur le réseau Rémi s'applique sur les TAD (ticket unité, carte 10 voyages, carte mensuelle et carte Gratuité)
Le règlement d'exploitation complet du réseau Rémi s'applique aux clients des services de transport à la demande. Il peut être obtenu sur demande par courrier adressé aux
Transports du Loir-et-Cher – 9 rue Alexandre Vezin – 41000 BLOIS, ou sur le site internet www.remi-centrevaldeloire.fr
Les passagers refusant de se soumettre à ce règlement pourront être exclus du véhicule même s'ils sont munis d'un titre de transport valide.**